

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture 038-213801798-20190326-DEL025-19-DE Date de télétransmission : 01/04/2019 Date de réception préfecture : 01/04/2019

# **DELIBERATION N° DEL025-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### Présents :

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, C. PICCA, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, P. VERRI.

#### Pouvoirs:

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib El GARES, en date du 22 mars 2019)

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 18 mars 2019)

M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 26 mars 2019)

M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 26 mars 2019)

M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 20 mars 2019)

M<sup>me</sup> LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 22 mars 2019)

M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mars 2019)

M. PERRIER Yves (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 mars 2019)

Mme ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 25 mars 2019)

M. SERGENT Claude (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2019)

M<sup>me</sup> TISON Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2019)

# Absents excusés :

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège M. DUSSERRE Andy M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

M. JACQUES FABBRO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET: Affectation définitive du résultat 2018.

Rapporteur: Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En référence à la nomenclature M14, applicable aux communes de plus de 3 500 habitants, le conseil municipal constate les résultats définitifs de l'exercice 2018 comme suit :

### Section de fonctionnement

Excédent de clôture 2018 : 2 550 576,93 €

# Section d'investissement

Excédent de clôture 2018 : 1 238 539,32 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation définitive du résultat 2018 comme suit :

- intégration des restes à réaliser 2018 en dépenses : 836 540,95 €,
- reprise en section de fonctionnement, au compte 002, de l'excédent de clôture de 2018 soit 2 550 576,93 €,
- reprise en section d'investissement, au compte 001, de l'excédent de clôture 2018 soit 1 238 539,32 €.

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 26 mars 2019.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.